



PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 09 JUILLET 2015

L'an deux mil quinze, le 09 juillet à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Joël MARIVAIN, Mme Sarah CHAMOT, M. Philippe SAINT-JALMES, Mme Laëticia BRIZOUAL, Mme Françoise COBIGO, Mme Isabelle CHEVEAU, Mme Sophie JOSSE, Mme Monique LE BRETON, M. Eric POSSÉMÉ, M. Denis LE TEXIER, Mme Mélanie MORICE, Mme Valérie PERRIGAUD.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Joseph LE GUENIC donne pouvoir à Mme Valérie PERRIGAUD
Mme Chantal CADOUX donne pouvoir à Mme Laëticia BRIZOUAL
M. Ernest LE JOSSEC donne pouvoir à M. Eric POSSÉMÉ

M. Eric POSSÉMÉ a été désigné secrétaire

Après accord des membres présents, il est procédé à l'approbation du procès-verbal du 23 avril 2015. Aucune autre remarque n'étant enregistrée, la séance est déclarée ouverte

////////////////////////////////////
32-2015 : Avis sur le projet de programme local de l'habitat (PLH) de Pontivy Communauté

Monsieur le Maire expose :

Le PLH est obligatoire pour les communautés de plus de 30 000 habitants avec une ville centre de plus de 10 000 habitants. Cette action a démarré en avril 2013 et a été retardée par l'élargissement de Pontivy Communauté et par les élections municipales. Le travail a suivi le cheminement habituel : diagnostic, orientations et programme d'actions. J'ai fait partie de ce comité de pilotage. Le PLH a été adopté par le conseil communautaire du 8 avril 2015.

Foncier et urbanisme :

- Financer une ingénierie amont
- Apporter une aide financière pour l'acquisition et le portage foncier en zone U et Prendre en charge 50 % du coût des études de projet
- Maintenir le fonds de concours de lotissement : 50 % du solde à charge plafonnée à 100 000 €
- Mobiliser des moyens internes pour mettre en place une veille foncière

- Développer une offre locative abordable, diversifiée et qualitative
- Sécuriser l'accession à la propriété
- Renouveler et réinvestir le parc existant
- Apporter une réponse aux ménages à besoins spécifiques

Suivre et animer le PLH

- mobiliser des moyens techniques pour la création d'un observatoire local de l'habitat
- renforcer le service habitat pour accompagner la montée en charge du PLH
- créer un guichet unique d'information sur l'habitat à partir de 4^{ème} année du PLH

Budget prévisionnel 4 250 000 € soit 708 000 € par an

Pour information, les 26 communes sont classées en quatre catégories :

Pontivy et commune agglomérés : Pontivy, Saint Thuriau, Noyal, Le Sourn

Pôle structurant : Mur, Cléguerec, Rohan, Bréhan et Réguiny

Périurbain : Malguénac, Neulliac, Saint Gérard, Saint Gonnelly, Kerfourn, Crédin, Pleugriffet, Radenac

Communes rurales : les 9 autres communes Saint Aignan, Sainte Brigitte, Silfiac, Séglien, Guern, Gueltas, Croixanvec, Kergrist, Saint Connec

Madame la Présidente de Pontivy Communauté a soumis pour avis le projet de PLH aux communes membres qui devaient rendre un avis dans un délai de deux mois suivant sa transmission.

Après avoir pris connaissance du diagnostic et des orientations proposées et sachant que l'avis de la commune de Kerfourn a été réputé favorable faute de réponse dans le délai imparti,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ÉMET un avis favorable sur le projet de PLH présenté.

////////////////////////////////////
33-2015 : Collaboration avec le Centre de Gestion du Morbihan pour la médecine professionnelle et préventive

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment l'article 23 ;
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 26-1 et 108-2 ;

VU le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'Hygiène et la sécurité du Travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

VU la délibération du Conseil d'Administration en date du 15 octobre 2014 intégrant la médecine professionnelle et préventive au Pôle santé au travail ;

CONSIDÉRANT le désengagement programmé du service de santé au travail Association Médicale Interentreprises du Morbihan (AMIEM) du secteur public ;

CONSIDÉRANT que la décision des employeurs territoriaux conditionne l'organisation du service de médecine professionnelle et préventive et son déploiement au plus près des territoires ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient à la collectivité de décider de la continuité de la mission au bénéfice de l'employeur et des agents territoriaux ;

Exposé des motifs :

Monsieur le Maire rappelle les obligations de la Collectivité Territoriale en matière de santé et de sécurité au travail.

L'une d'elles consiste à disposer d'un service de médecine professionnelle et préventive dont la mission est d'éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail.

Confiée à des équipes médicales et de santé au travail, cette mission repose :

- L'action en milieu de travail (amélioration des conditions de travail, adaptation et aménagement des postes, avis consultatifs et informations, participation au CHSCT...)
- La surveillance médicale des agents (visites d'embauche et périodiques)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE :

- De collaborer avec le service de médecine professionnelle et préventive proposé par le CDG du Morbihan.

- De s'inscrire dans le calendrier prévisionnel et progressif de transfert de l'AMIEM vers le CDG du Morbihan et de donner pouvoir au Maire pour signer la convention relative à cette mission et pour procéder au mandatement des dépenses afférentes à cette mission.

////////////////////////////////////
34-2015 : Demande de subvention à Pontivy Communauté au titre du Fonds de Concours pour l'équipement immobilier communal

SUR PROPOSITION de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le dispositif de fonds de concours mis en place par Pontivy Communauté et adopté par délibération n°05-CC06.11.12 en conseil communautaire le 06 novembre 2012,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'acquisition des équipements suivants :

- un portail pour l'école publique
- clôture et porte grillagée pour la garderie
- bardage en ardoises pour le pignon du logement communal situé au 4 rue d'Argoat

CONSIDÉRANT les devis présentés pour la réalisation du projet :

DÉSIGNATION	MONTANT H.T	MONTANT TTC
Portail école publique	1 720,00€	2 064,00€
Clôture et porte grillagée pour la garderie	310,20€	372,24€
bardage en ardoises pour le pignon du logement	3 290,00€	3 619,00€
TOTAL	5 320,20€	6 055,24€

CONSIDÉRANT la possibilité de solliciter une aide financière de Pontivy Communauté,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ADOpte** cette proposition.

- **SOLLICITE** une subvention auprès de Pontivy Communauté au titre du fonds de concours pour l'équipement immobilier communal.

////////////////////////////////////
35-2015 : Tarification de la cantine pour l'année scolaire 2015/2016 et bilan de l'année 2014/2015

Mme Laëtitia BRIZOUAL présente le bilan de la cantine de l'année scolaire

DÉPENSES	2013-2014	2014-2015
- Frais de personnel	14 664,94€	13 897,06€
- Charges sociales	5 317,09€	5 420,72€
- Denrées	9 904,21€	9 332,90€
- Gaz	248 68€ (376,79€ x 0,66)	311,89€ (472,56€ x 0,66)
- Electricité	3 401,83€ (8504,58€ x 0,4)	3 770,50€ (9426,24€ x 0,4)
- Eau (consommation + traitement)	343,06€ (252m ³ – 428,82€ x 0,8)	379,65€ (179m ³ – 474,56€ x 0,8)
- Produits d'entretien	416,71€	422,84€
- Divers (petit équipement + dépannage)	1 559,00€	463,79€
- Téléphonie	135,00€	158,31€
TOTAL	35 990,52€	34 157,66€

CONSIDÉRANT que les frais inhérents à cette procédure seront à la charge du bénéficiaire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE :

- la désaffectation et le déclassement du domaine public de ce délaissé de voirie situé dans la parcelle ZR n°39 appartenant à Monsieur MELEARD Christian.

- que les frais relatifs à la transaction soient à la charge de l'acquéreur.

- Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au déroulement de la procédure.

////////////////////////////////////
37-2015 : Instauration d'une servitude de passage rue du Puits

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°30/2015 du 23 avril 2015, le conseil municipal a décidé le transfert dans le domaine public de la parcelle cadastrée C596 située rue du Puits afin de créer une voie en impasse et l'accès à une future aire de stationnement,

CONSIDÉRANT la vente de la propriété cadastrée C597 jouxtant la parcelle C596, il convient d'instaurer une servitude de passage en attendant son classement dans le domaine public.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'instaurer une servitude de passage rédigée comme suit :

« le fonds servant (cadastré C596) sera grevé d'un droit de passage tous usages d'une largeur de quatre mètres le long de la limite est du fonds dominant (cadastré C597), au bénéfice duquel la présente servitude est constituée ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

////////////////////////////////////
38-2015 : Renouvellement du photocopieur de la mairie

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du projet de changement du photocopieur de la Mairie dont le contrat de location du photocopieur actuel INEO 220 est arrivé à échéance.

Deux devis ont été produits avec des modèles présentant des caractéristiques similaires :

Marque	Location	Achat
SHARP MX 2314 NSF	63,38€ H.T /mois	3052,06€ H.T
KONICA MINOLTA BUSINESS HUB C224e	58,00€ H.T /mois	3158,00€ H.T

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de procéder à l'achat du photocopieur SHARP MX 2314 NSF au prix de 3 052,06H.T.

PRÉCISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2015 en section d'investissement à l'article 2183 par le biais d'une décision modificative prise ultérieurement.

////////////////////////////////////

39- 2015 : Création d'un budget annexe « logements sociaux »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs, modifiée par arrêté du 29 décembre 2008,

CONSIDÉRANT la possibilité de créer un budget annexe au budget principal de la commune qui porterait uniquement sur la gestion des logements locatifs communaux.

CONSIDÉRANT qu'il conviendrait de procéder à l'affectation des immobilisations et leur financement dans ce nouveau budget annexe,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE la création au 1^{er} janvier 2016 d'un budget annexe spécifique à la gestion des logements locatifs communaux, selon l'instruction budgétaire et comptable M14 développée en vigueur.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

////////////////////////////////////
Questions diverses

1) OPAH de Pontivy Communauté

L'OPAH a débuté le 25 avril 2012 et s'est achevé le 25 avril 2015. Au vu des enjeux pour le territoire de Pontivy Communauté et afin de maintenir la dynamique engagée, une prolongation jusqu'au 31 décembre 2016 a été sollicitée auprès de la délégation locale de l'ANAH.

2) Servitude de l'aérodrome de Kernivinen de Pontivy Communauté

Le conseil est informé suite à la notification de l'arrêté ministériel en date du 26 mai 2014 de l'obligation d'intégrer le plan de servitude aéronautique de dégagement de l'aérodrome de Pontivy dans notre carte communale. Présentation du plan d'ensemble à l'assemblée. La carte communale ne sera modifiée qu'après l'approbation du SCOT si les intérêts de la commune sont préservés. Réflexion PLUI de Pontivy Communauté.

3) Point Travaux

Boulangerie : les travaux extérieurs sont en cours. Le maçon et le vitrier finissent leurs interventions cette semaine. Pour le plaquiste et l'électricien, nous attendons le projet chiffré de la reprise de l'exploitation. L'intervention du peintre est prévue après l'été pour favoriser l'assèchement des murs. A ce sujet, nous serons amenés à nous revoir dès que possible pour la demande de subvention au conseil départemental.

Voirie : Monsieur Philippe SAINT JALMES détaille les travaux envisagés pour la réfection annuelle de la voirie communale. Le début des travaux est prévu fin août. En septembre, prévoir l'assistance technique et administrative dans le cadre de la voirie de Pontivy Communauté et l'intégration d'un groupement d'achat.

Jeux extérieurs : Mme Laetitia BRIZOUAL informe de l'ouverture de l'espace jeux depuis le mois de juin et préconise l'installation d'un plot au milieu de l'entrée afin d'en réduire l'accès.

4) Montant du FPIC 2015

Pontivy Communauté est classé 942^{ème}. Le rang du dernier éligible en métropole étant 1269. La répartition de droit commun permet à Pontivy Communauté d'affecter le montant versé à l'ensemble intercommunal de 1 106 967€ par le coefficient d'intégration fiscale (CIF = 0.375653) soit 415 837€ à l'EPCI et d'attribuer le reste aux communes membres soit 691 130€. Cette somme est répartie en fonction de la population DGF corrigée de l'insuffisance des potentiels financiers. L'absence de délibération concordante à la majorité des 2/3 pour le conseil communautaire et simple pour les conseils municipaux et ceci avant le 30 juin ne permet pas d'utiliser une répartition libre.

Pour la commune, la population DGF de 868 habitants représente 1,7% de la communauté. Le potentiel financier est de 660,25€ soit 128,34% de la moyenne de l'ensemble intercommunal. L'attribution pour la commune est de 14 718€ soit 2,13% du total. En 2013, la somme était de 11 402€.

5) Extension des consignes de tri des emballages ménagers

Le 31 mars, le bureau communautaire a validé l'engagement de Pontivy Communauté dans le plan de relance d'Eco-Emballage en simplifiant le geste du tri des usagers et en organisant la filière pour recevoir ces nouveaux flux. Ce projet va engendrer une charge supplémentaire de transports (environ 175€/T) et une réduction du coût de l'incinération (92,59€/T). Sur cette base et en considérant une augmentation du tonnage de 11% dont 3% de nouveaux plastiques, le bilan serait légèrement déficitaire. Nous espérons obtenir le soutien d'Eco-Emballage de 800€ la tonne pour cette expérimentation. Nous constatons depuis la mise en œuvre du déploiement des bacs à couvercles jaunes sur le reste du territoire intercommunal la forte mobilisation des citoyens. Les nouvelles consignes de tri sont expliquées sur le bulletin de juin. Les Kerfournois sont invités à revoir leurs méthodes et à s'adapter. La consigne est simple : si c'est un emballage, c'est recyclable (pot de yaourt, emballage sous vide, polystyrène...). L'usine de Kerval à Ploufragan gère ces flux de manière industrielle et remarquable.

6) Elu référent Syndicat de la Vallée du Blavet

Ce syndicat souhaite un élu référent par thématique du SVB avant le 1 juillet 2015 :

Dossiers agricoles	Ernest LE JOSSEC
Phytosanitaires :	Ernest LE JOSSEC
Education à l'environnement :	Pontivy Communauté
Milieux aquatiques :	Ernest LE JOSSEC
Bocage :	Ernest LE JOSSEC
Restauration collective :	Laetitia BRIZOUAL
Relais de communication :	Joël MARIVAIN
Economies d'eau :	Bertrand SOUFACHÉ

7) Projet d'effacement de la Place de L'Eglise

Le projet transmis par le SDEM se chiffre à 145 000€ HT pour l'effacement de 10 candélabres, du réseau électrique et téléphonique. Ce projet s'inscrit bien dans la volonté du conseil d'aménager la place de l'Eglise. Le reste à charge pour la commune serait de 48 850€ HT et 9 000€ de TVA. Le temps de la préparation, des travaux et du paiement nous laisse le temps de finir la boulangerie et la construction des logements à loyer modéré. Le conseil est favorable au projet.

8) Rapport 2014 du Centre d'Accès au Droit du Nord Morbihan

Le rapport est disponible à la mairie. Nous le mettrons aussi sur le site. Je rappelle simplement que Pontivy Communauté finance ce service suite à la suppression du tribunal de Pontivy pour 26 171€ en 2015. C'est donc une charge d'état assumée par Pontivy Communauté.

9) Rapport annuel d'activités du service déchets 2014 de Pontivy Communauté

La compétence est exercée par Pontivy Communauté depuis le 1 janvier 2005. Les communes de Mur de Bretagne et Saint-Connec ont intégré le service le 1 janvier 2014.

Tonnage OM 10 503 T	+ 9,5% soit 205,5 kg par habitant DGF
Tonnage déchetterie 12 444 T	+ 15,9% soit 256,7 kg par habitant DGF
Dont déchets verts 5 606 T	+ 23,9%
Dont gravats 2 127 T	+ 8,1%
Dont Tout venant 2 816 T	+ 8,9 %

Le taux de valorisation des déchets déposés en déchetterie est de 76,6%.

Tonnage collectes sélectives 4 117 T	+ 10,6% soit 80,6 kg par habitants DGF
Le taux de valorisation est de 100%	

Le cumul est de 542,7 kg en progression de 8,7%. L'objectif départemental en 2019 est de 498 kg.

Les dépenses sont de 4 138 281€ + 10,6% (394 990€). Le coût à la tonne est de 228,9€ en OMR, 140,4€ en collectes sélectives et 92,9€ en déchetterie. Le coût moyen est de 152,9 €. -1,8%. Le coût par habitant est de 82,2€ + 5,8%.

Les recettes augmentent de 4% à 3 691 922€. Le déficit s'alourdit à 446 359€ contre 192 089€ en 2013.

10) Projet d'usine de méthanisation à Noyal Pontivy

Le conseil est informé de ce projet sur l'extension de la zone de Kerguilloten sur les parcelles de Kerlierne. Une plaquette explique bien le détail de ce projet de production de méthane injecté dans le réseau de distribution de gaz local. L'entreprise souhaite exposer le projet aux élus avant l'enquête publique. Ceux-ci ne le jugent pas nécessaire.

11) Signature du PEDT

La convention projet éducatif de territoire a été signée ce jour pour une durée d'1 an. La convention précise la nécessité d'une évaluation en mars 2016. La convention avec Pontivy Escrime est aussi renouvelée sur la base de 40 € par jour d'intervention.

12) Tarif de l'assainissement collectif

Suite au changement de délégataire du service eau potable des communes de Pontivy, Mur de Bretagne et Le Sourn et du service assainissement collectif de toutes les communes du territoire intercommunal à l'exception de Malguénac, Noyal Pontivy, Saint Thuriau et Saint Gérard, les tarifs évoluent le 1 août 2015.

Pour la commune de Kerfourn, le tarif collectivité et délégataire est de 39,54€ par abonnement et de 1,027 de 0 à 30 m³, 1,12€ de 31 à 6000m³ et de 1,059 au-delà.

Le montant de la facture eau et assainissement pour 80 m³ était de 314,12€ depuis le 1 janvier 2015 et passe à 317,17€ au 1^{er} août 2015. La moyenne de consommation est de 65 m³ par abonnement.

La prise de cette compétence par Pontivy Communauté avait pour objectif d'offrir un prix identique sur le territoire. Les Kerfournois sont en dessous de la moyenne intercommunale. Nous avons des écarts actuellement de 273,95€ à Bréhan à 433,18€ à Rohan. L'objectif est de tendre vers un tarif unique.

13) Report de facture garderie

La volonté de la trésorerie de ne pas accepter des titres inférieurs à 5€ engendre une absence de facturation et une comptabilité annexe sur la garderie. Il est demandé à la commission de proposer des solutions aux agents.

14) Demande d'intervention de la Mission Locale de Centre Bretagne

Avis favorable du conseil sur la demande d'intervention de la mission locale lors d'un conseil municipal dans la commune dont la date sera fixée ultérieurement.

15) Demandes de subventions reçues après le vote du budget primitif

Association des maires ruraux du Morbihan : 100€ (13 pour, 2 contre)

APEL : vidéo-projecteur: 0 (unanimité)

NOV AGRI : 0 (unanimité)

Vaincre la Mucoviscidose : 0 (unanimité)

Groupe d'entraide Mutuelle : 50€ (12 pour, 1 contre, 2 abstentions)

Maison Familiale Rurale de Loudéac : 30 € (unanimité)

16) Travail sur l'amélioration de la couverture mobile du centre bourg

La qualité du réseau est insuffisante sur le centre bourg. Par exemple, la réception est impossible à la mairie. C'est maintenant une réelle contrainte de ne pas être joignable à tous-moments n'importe où.

Lors d'une conférence téléphonique avec l'ARCEP, nous avons échangé sur la possibilité offerte par la loi nouvelle parlementaire Macron, d'améliorer la réception des mobiles à l'extérieur des bâtiments dans les centres bourgs. Un courrier est à adresser au chargé de mission TIC à la préfecture de région pour signaler notre carence. Par contre, les opérateurs n'ont aucune obligation pour la réception à l'intérieur des habitations. L'amélioration à l'intérieur des bâtiments n'est possible qu'avec un équipement complémentaire appelé « femtocell ». Il est proposé aux Kerfournois une action collective pour les personnes désireuses de remédier la mauvaise qualité de réception de leur mobile en s'inscrivant à la mairie pour évaluer le besoin et proposer une solution globale.

17) SCOT

Le PADD (projet d'aménagement et de développement durable) et le DOO (document d'orientation et d'objectifs) est à la disposition des élus.

La séance est levée à 23h

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
<i>Joël MARIVAIN</i>		<i>Monique LE BRETON</i>	
<i>Sarah CHAMOT</i>		<i>Éric POSSÉMÉ</i>	
<i>Philippe SAINT-JALMES</i>		<i>Denis LE TEXIER</i>	
<i>Laëtitia BRIZOUAL</i>		<i>Chantal CADOUX</i>	<i>Pouvoir Laëtitia BRIZOUAL</i>
<i>Françoise COBIGO</i>		<i>Mélanie MORICE</i>	
<i>Isabelle CHEVEAU</i>		<i>Ernest LE JOSSEC</i>	<i>Pouvoir Éric POSSÉMÉ</i>
<i>Sophie JOSSE</i>		<i>Valérie PERRIGAUD</i>	
<i>Joseph LE GUENIC</i>	<i>Pouvoir Valérie PERRIGAUD</i>		